



**Collectif pour la protection du  
site Bastille-Jalla-Rachais**

M. Georges TABOURET  
Président de la commission d'enquête  
**Grenoble-Alpes Métropole**  
Le Forum, 3 rue Malakoff  
CS 50053  
38031 GRENOBLE cedex 01

Grenoble, le 20 juin 2022

Réf. : Phd,FMCh, EB, n°62

Contacts : collectif-protection-bastille-rachais@gresille.org

**Avis adressé à l'attention du Président de la commission d'enquête par courriel à l'adresse**  
**[modif-plui-grenoble-alpesmetropole@mail.registre-numerique.fr](mailto:modif-plui-grenoble-alpesmetropole@mail.registre-numerique.fr)**

**Objet : Enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Grenoble-Alpes Métropole – avis du  
collectif pour la protection du site Bastille-Jalla-Rachais**

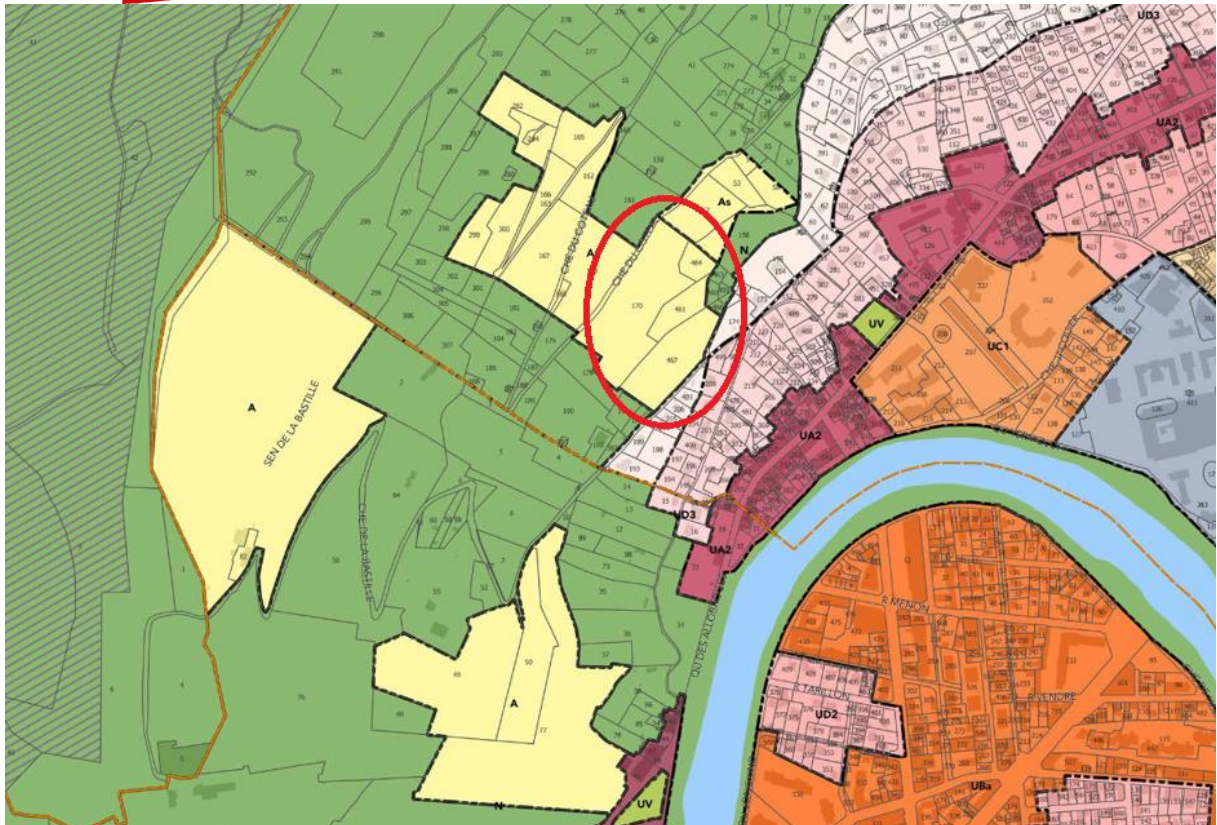
Monsieur le président de la Commission d'enquête,

Lors du PLUI initial, des parcelles classées N au PLU, sur La Tronche, ont été classées A. Nous demandons que cette erreur soit rectifiée.

En effet, ces parcelles sont des parcelles « réservoirs de biodiversité ».

### **1/ Situation des parcelles**

Il s'agit des parcelles cadastrées n° 170, 461, 464 et 467, situées entre le chemin du Coteau et la Route de la Bastille :



Elles apparaissent clairement au centre de la photo (grande clairière) :



## **2/ Sur la nécessité de préserver la biodiversité**

La focalisation actuelle de nos sociétés sur la menace climatique et l'urgence de réduire nos émissions de CO2 ne doit pas nous faire oublier une urgence toute aussi capitale : préserver la biodiversité.

Cette urgence a été rappelée par le Sommet mondial de la biodiversité (à Marseille, en janvier 2021), et les pouvoirs publics ont rappelé à plusieurs reprises la nécessité de faire preuve d'ambition et de rigueur dans les politiques publiques dédiées à cet objectif.

Nous faisons référence notamment :

- A la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), et en particulier à sa troisième phase (applicable sur la période 2021-2030)
- Au Diagnostic régional de la stratégie pour les aires protégées 2030 (Auvergne-Rhône-Alpes) Version v0 de mars 2021

A cette occasion, il a été rappelé que « La région Auvergne-Rhône-Alpes est largement concernée par la menace d'extinction des espèces :

- En Auvergne-Rhône-Alpes, 2.001 espèces sont menacées selon les listes rouges régionales, ce qui correspond à 30,7 % des espèces évaluées
- En comparaison, 19 % des espèces sont menacées au niveau national, et même 12 % à l'échelle de la métropole. »
- Par ailleurs, 582 autres espèces sont considérées quasi-menacées.
- Depuis 1990, la perte d'espaces naturels au sein des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) est évaluée à 5.000 hectares.

Et il a été réaffirmé l'importance des aires protégées sous protection forte :

« une couverture en aires protégées sous protection forte à hauteur de 3,03 %, est en-deçà de l'objectif national de 10 %... »

### 3/ Sur le caractère de réservoir de biodiversité de ces parcelles

« Il y a deux réservoirs de biodiversité d'importance régionale, la Bastille et le Drac. » (PLGE Plan Local de Gestion de l'Espace - Métropole 2000).

**La création d'aires protégées sous protection forte se pose de manière urgente sur le site du RACHAIS :**  
(Versant Sud en zone rouge de chute de blocs.)

Ce site d'un biotope de type méditerranéen exceptionnel, suite à des expertises, **est classé réservoir de biodiversité au SCoT, et ZNIEFF de type 1.** Il est inscrit (en grande partie) dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Chartreuse

### 4/ Sur le caractère erroné du précédent classement et le bien-fondé de notre demande

Il y a deux raisons qui nous permettent d'affirmer que c'est par erreur que ces parcelles N ont été changées en parcelles A :

- **Prairies sèches :**

Cette clairière (**de 2,6 hectares**) était l'une des rares prairies sèches naturelles, en zone N, **dans le PLU** (As467-As461-As170-As464) : il n'y avait pas lieu de l'inscrire en zone agricole, **A dans le PLUI.**

- **Zone agricole :**

**Il y a de toute évidence une erreur, la prairie sèche naturelle est classée A et la zone As (prairie sèche), contigüe est une zone boisée.**

#### EXTRAIT DU LIVRET COMMUNAL de LA TRONCHE :

→ *Classement As des secteurs agricoles très pentus situés au-dessus du chemin Saint-Jean et concerné par des pelouses sèches*

- Affirmer le caractère boisé du Mont Jalla permettant de lutter contre les risques et l'érosion, et favoriser l'activité d'exploitation forestière

→ *Classement en N des versants boisés du Mont Rachais*

De plus cette transformation a abouti à **créer une zone agricole en zone rouge**. La transformation en zone agricole autorise, de fait, le défrichage d'un boisement de chênes pubescents et d'érables qui est en train de se constituer, dans un versant soumis aux chutes de blocs du Bec du Corbeau.

Il semble bien que le caractère N, de « **zone verte** », soit plus à même de jouer un rôle de protection de l'habitat en aval !

- **Forêt :**

La partie de ces parcelles qui est en forêt doit être considérée comme une forêt de protection, et, à ce titre, elle doit être pérennisée car elle constituerait un efficace moyen de protection des maisons qui sont en-dessous, en plus de constituer un biotope d'une grande biodiversité, à inclure dans les aires protégées.

« *Une forêt de protection est une forêt identifiée comme pouvant assurer la sécurité des riverains et des visiteurs, notamment contre des risques naturels : chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain... Elle bénéficie ainsi d'une gestion particulière* » Grenoble Alpes Métropole .

## Conclusion

- **Nous demandons le retour de cette prairie sèche en zone N, indicé Ns (protection stricte)**
- Nous agissons par ailleurs, en tant que Collectif pour la protection du site Bastille-Jalla-Rachais, pour une protection renforcée de ce site, à commencer par un E.N.S. en attendant des arrêtés de protection biotope de type APPB ou APPHN.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre notre demande en considération.

Le Collectif pour la protection du site Bastille-Jalla-Rachais :

- Roger Marciau, naturaliste (botaniste), ancien membre du Conseil Scientifique des Conservatoires d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes et du Conseil scientifique et technique du Conseil général de l'Isère
- Vincent Plauchu, économiste et auteur de " Socio-économie de l'environnement : problèmes, analyse et stratégies d'acteurs ", trésorier des Verts de Meylan et référent du groupe local "Agglo-Nord-Est-Chartreuse" d'EELV
- Dominique Tatur, citoyenne engagée dans la protection de la nature et l'histoire économique, adhérente EE
- J. Wiar, ingénieur agronome et auteur de " État de l'environnement dans l'agglomération grenobloise ", ancien conseiller municipal de Grenoble, ancien Vice-Président de l'Union de quartier Centre-Ville
- Sophie D'Herbomez-Provost, Présidente d'honneur de la FNE Isère
- France Mercier Chamorand, architecte, correspondante FNE Isère à La Tronche
- Philippe Dubois, président de FNE Isère,

*Dubois*